

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 janvier 2006
(convocation du 9 janvier 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BROQUA Michel à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISSON Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. BELIN Bernard à M. FERILLOT Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. DUTIL Silvere à Mme. KEISER Anne-Marie
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MERCHERZ Jean
M. PONS Henri à M. JUNCA Bernard
M. QUANCARD Joël à M. REBIERE André
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2005 - Budget Principal et budgets annexes - Décision Modificative n° 12 - Adoption

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la dernière décision modificative de l'exercice 2005, il est proposé d'ultimes virements et ajustements de crédits portant pour l'essentiel sur des opérations d'ordre à l'intérieur de mêmes sections et entre sections des différents budgets.

En synthèse, la décision modificative n° 12 se présente, en grandes masses, en mouvements budgétaires, mouvements réels et mouvements d'ordre comme suit :

Libellés	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordres	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	2.330.934,91	12.820.751,58	629.083,18	666.666,67	1.701.851,73	12.154.084,91
Section de fonctionnement	6.989.806,23	6.989.806,23	-4.067.657,52	6.384.576,66	11.057.463,75	605.230,57
TOTAUX	9.320.741,14	19.810.557,81	-3.438.574,34	7.051.242,33	12.759.315,48	12.759.315,48
EXCEDENT	10.489.816,67		10.489.816,67			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	19.810.557,81	19.810.557,81	7.051.242,33	7.051.242,33	12.759.315,48	12.759.315,48

Les opérations proposées sur les divers budgets appellent les commentaires suivants :

Le budget principal

En section d'investissement, quelques prévisions d'ajustement d'opérations d'ordre budgétaire très limitées, s'équilibrant en dépenses et recettes à hauteur de 1.038.165,18 € sont proposées (ajustement d'une opération de refinancement de dette, des crédits d'intégration de réseaux d'assainissement pluvial dans le réseau communautaire et de remboursement d'avance par le budget annexe Caveaux au budget principal).

En section de fonctionnement de ce même budget, les opérations de virement de crédits s'équilibrent strictement en recettes et dépenses, et se soldent par une situation égale à zéro.

Le budget "Assainissement"

Au budget annexe "Assainissement" une recette nouvelle (299.025,90 €) enregistrée en section de fonctionnement ainsi qu'une économie de frais financiers de 1.000.000 € permettent d'améliorer, en section d'investissement, à hauteur de 1.299.025,90 €, la capacité d'autofinancement de ce budget.

Le budget "Transports"

Sur ce budget, des recettes supérieures aux prévisions pour 6.166.512,14 € (dont notamment 3.085.717,40 € de versement transport, 1.606.883,74 € de produits tarifaires supplémentaires, et 1.285.849,90 € de pénalités facturées), et des économies et consommations plus faibles que les prévisions en dépenses (3.024.278,63 €) permettent d'améliorer également la capacité d'autofinancement de ce budget de 9.190.790,77 €.

De ce montant doit toutefois être déduite une provision pour litiges et contentieux qu'il est proposé de constituer à hauteur du titre de recette d'un montant de 987.058,49 € émis le 11 août 2005 au nom de la Société ALSTOM au titre des pénalités contractuelles liées à l'indisponibilité du système d'alimentation par le sol (APS).

Par mémoire déposé auprès du Tribunal Administratif, la Société ALSTOM en tant que mandataire du Groupement retenue pour la réalisation du Tramway conteste en effet le titre exécutoire émis par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

La constitution de cette provision représente une mesure prudentielle car la recette ne pourra être considérée comme définitive qu'à l'issue du jugement rendu par le Tribunal Administratif.

Le budget "Parcs de Stationnements"

Les opérations inscrites à ce budget ne concernent pratiquement que les opérations d'ordre (ajustement des reprises de quote-part de subventions et des crédits de transferts de droit à déduction de T.V.A.).

Budget annexe "Caveaux" et budget annexe ZAC du Tasta"

Sur ces budgets, les ajustements proposés concernent essentiellement des écritures d'ordre.

En conclusion, cette ultime décision modification pour l'exercice 2005 se solde par un excédent d'investissement de 10.489.816,67 € réparti à raison de 1.299.025,90 € au budget annexe "Assainissement" et de 9.190.790,77 € au budget annexe "Transports".

En conséquence, en application des dispositions de l'article L2312.2 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, et de la délibération 2001/1006 du 9 novembre 2001 d'autre part, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir, adopter, par nature, avec présentation fonctionnelle pour les budget soumis à l'instruction M14 et par chapitre, la présente décision modificative n°12.

Il vous est également demandé de vous prononcer en faveur de la constitution au budget annexe "Transports" d'une provision pour litige et contentieux d'un montant de 987.058,49 €.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES PAR :

Voix pour

Voix contre

abstentions

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
23 JANVIER 2006**

M. HENRI HOUDEBERT

